

Projet de centrale photovoltaïque au sol – Commune de Saint-Gervasy (30)

Annexe 8 – Complément au CERFA n°14734 – L'Heure Nature, 15/10/25

4.1 – Nature du projet

Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol destinée à la production d'électricité d'origine renouvelable, d'une puissance installée de 990 kWc, sur le territoire de la commune de Saint-Gervasy (Gard).

L'installation sera implantée sur la parcelle cadastrée section AC n° 0135, d'une superficie de 15 758 m² (1,57 ha), située à environ 950 m du centre-bourg et accessible directement depuis la route de Cabrières via un chemin longeant l'autoroute A9.

La parcelle est classée en zone agricole (A) du PLU, non déclarée à la PAC, et non exploitée actuellement. Elle est couverte d'une végétation rudérale caractéristique des terrains agricoles laissés en repos ou pâturés intensivement, dominée par l'Avoine barbue (*Avena barbata*) et des espèces herbacées communes des Costières de Nîmes.

Ce cortège végétal ne présente pas d'enjeu patrimonial fort, et le contexte confiné entre garrigue et autoroute ne lui confère pas d'intérêt écologique particulier.

Aucun reprofilage du terrain ni débroussaillage lourd ne sont prévus. Un entretien léger de la végétation pourra être réalisé avant le chantier pour rendre la parcelle défavorable à la faune.

Les structures seront ancrées sur pieux vissés sans fondations béton. Aucun bâtiment ne sera construit, ni aucune démolition nécessaire.

Les aménagements aux abords du site ne seront pas modifiés ; la végétation existante sera conservée autant que possible. La gestion des eaux pluviales et l'accès existant resteront inchangés.

Le projet est entièrement réversible : les installations seront démontées en fin d'exploitation et le terrain remis à son état initial.

4.2 – Objectifs du projet

Le projet vise la production d'électricité photovoltaïque injectée intégralement sur le réseau public (revente totale) afin de contribuer à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La centrale comportera 1 980 panneaux photovoltaïques d'une puissance unitaire de 455 Wc, pour une puissance totale installée de 990 kWc. Les modules seront de type monocristallin N-Type Half-Cell, composés de verre trempé 3,2 mm avec couche antireflet et cadre en aluminium anodisé noir.

Ils présentent un rendement supérieur à 21 %, sont certifiés IEC 61215 / IEC 61730 / ISO 9001 / ISO 14001, et garantissent 87 % de la puissance initiale après 30 ans.

La centrale sera raccordée au réseau ENEDIS en triphasé, avec une puissance de raccordement de 1 000 kVA.

Le choix du site repose sur :

- sa bonne exposition solaire,
- la disponibilité foncière d'une parcelle non cultivée,
- et la proximité du réseau électrique permettant un raccordement optimisé.

4.3.1 – Description du projet : phase travaux

Les travaux se limiteront à la pose des structures, panneaux et équipements électriques, sans modification du relief.

- Durée estimée : environ 3 à 4 mois.
- Accès chantier : depuis la route de Cabrières par le chemin existant longeant l'autoroute A9, sans création de voie nouvelle.
- Principales étapes :
 1. Installation d'une base vie temporaire et balisage du site.
 2. Pose des pieux vissés et des structures métalliques.
 3. Installation des 1 980 panneaux photovoltaïques et du poste de livraison.
 4. Câblage, raccordement électrique et pose de la clôture périphérique.

Les nuisances seront limitées et temporaires : circulation ponctuelle d'engins, bruit de chantier uniquement en journée.

Aucun apport de matériaux ni rejet dans le sol n'est prévu. Les déchets de chantier (emballages, câbles, métal) seront triés et acheminés vers des filières agréées.

Les eaux pluviales continueront à s'infiltrer naturellement dans le sol, sans modification de la topographie.

4.3.2 – Description du projet : phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la centrale fonctionnera sans émission, sans rejet, ni nuisance sonore notable.

L'entretien du site consistera en un broyage ou fauchage occasionnel de la végétation, ainsi qu'à des opérations de maintenance préventive des installations (contrôle électrique et mécanique).

Aucune consommation d'eau n'est nécessaire.
L'accès restera inchangé via le chemin existant.

En fin d'exploitation, le démantèlement complet sera réalisé : retrait des modules, structures, pieux vissés et câblages ; valorisation et recyclage via une filière agréée (ex. PV Cycle) ; remise en état du sol et retour à un usage agricole ou naturel.

La durée d'exploitation est estimée à 25 à 30 ans.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de la parcelle concernée	15 758 m ² (≈ 1,57 ha)
Surface approximative occupée par les installations	≈ 10 000 m ² (≈ 1,0 ha)
Nombre de panneaux photovoltaïques	1 980 unités
Puissance unitaire des panneaux	455 Wc
Puissance totale installée	990 kWc
Type de panneaux	Monocristallin N-Type Half-Cell (Tongwei 48HD 435–455 W)
Hauteur maximale des structures	≈ 2,5 m
Mode de fixation	Pieux vissés, sans fondation béton
Nombre d'onduleurs (si connu)	3 à 4 onduleurs (selon dimensionnement final)
Surface de l'emprise clôturée	≈ 1,2 ha
Type de clôture	Grillage métallique, hauteur ≈ 2 m
Puissance de raccordement demandée	1 000 kVA (triphasé)
Type de raccordement	ENEDIS – réseau public basse/haute tension
Type d'utilisation	Revente totale
Durée d'exploitation prévue	25 à 30 ans
Accès au site	Chemin existant depuis la route de Cabrières (aucune voie nouvelle)